

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 décembre 2018

**Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 20/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2018
(accusé de réception du 19/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Avant le vote du budget doit se tenir un débat relatif au rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui président à la construction dudit budget traitant notamment des engagements pluriannuels envisagés, des orientations en matière de masse salariale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le budget de la commune est composé du budget principal et de trois budgets annexes (zones d'habitats, parkings en ouvrage et location de bâtiments).

Ce budget s'inscrit dans le cadre des rapports financiers entre l'Etat et le secteur public local, et l'application, pour la commune de Quimper du contrat signé en 2018 avec l'Etat.

Au 1^{er} janvier 2019, la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale exercera la compétence relative aux politiques petite enfance et la compétence gestion des EHPAD. Sur cette dernière compétence, l'exercice de la gestion des EHPAD en sera confié à son CIAS.

Concernant la petite enfance, ce sont 6 structures, 131 agents et un budget d'environ 4,98 M€ en fonctionnement (et 2,75 M€ de recettes propres) et 141 K€ en investissement que l'EPCI se verra transféré par la commune de Quimper.

Ce budget 2019 traduira notamment la mise en œuvre du projet communautaire et du pacte fiscal et financier dans un contexte de relations financières entre l'Etat et le secteur local qui reste incertain, notamment concernant les mécanismes de remplacement de la TH après 2020.

Il est à noter qu'avec ces transferts, pour la première fois l'EPCI du territoire de Quimper emploiera plus de personnel que la ville-centre, deux ans après être devenu le premier budget de l'ensemble intercommunal.

Du fait des transferts de compétence, les masses budgétaires vont être ainsi sensiblement modifiées.

Les investissements décidés par l'équipe actuelle se concrétise avec la poursuite des travaux sur la maison des associations, de la rénovation-extension des travaux de l'Arpaq, la poursuite de la requalification du quartier de Locmaria et le début des travaux sur la salle des fêtes.

Autres éléments structurants de l'exercice 2019 :

La poursuite de la stratégie budgétaire a permis de préserver les équilibres financiers de la commune et sa capacité à investir, tout en préservant le pouvoir d'achat en n'utilisant pas le levier fiscal.

I - Contexte international et national

La croissance est présente à l'échelle mondiale mais des alertes sur les risques d'explosion de bulles spéculatives se multiplient depuis plusieurs mois. Les cours soutenus du pétrole peuvent par ailleurs conduire à renchérir le cout des importations et des transformations de biens.

Le projet de Loi de Finances 2019

Les hypothèses macro-économiques

Le PLF retient une hypothèse de croissance de 1,7 % (hors inflation), un taux d'inflation de 1,3 % et anticipe une légère remontée des taux d'intérêts. Le déficit public est estimé à 2,8 % du PIB, le besoin de financement augmentant (98 Mds d'€ contre 83 Mds d'€ en 2018) mais moins vite que le PIB.

Les relations financières entre l'Etat et le secteur public local

DGF

L'enveloppe nationale de DGF s'élève à 26,95 Mds d'€, soit le même montant qu'en 2018 à périmètre égal.

L'alimentation de l'évolution des enveloppes de péréquation pour le bloc communal (90 M€ DSU, 90 M€ DSR) se fait du prélèvement de la dotation forfaitaire pour les communes et sur les dotations d'intercommunalité et de compensation pour les EPCI.

Pour les communes, la dotation forfaitaire.

Autres dotations

DSU : évolution 1 %/an

DNP : stabilisation

Les tendances en matière de recettes

La formule d'actualisation des bases des impôts locaux (TF-TH) fait apparaître un taux de progression de 2,3 %.

Réforme de la TH

Les dispositions finales relatives à la suppression de la TH ne sont pas connues. Pour l'exercice 2019 le système de dégrèvement mis en place et qui monte en puissance n'aura pas d'incidence sur le produit perçu par les EPCI et les communes.

Cependant le modèle retenu de suppression de la TH (compensation avec ou sans évolution, remplacement par un autre panier d'impôt, dynamique des impôts substitués), les dynamiques prospectives ne seront pas les mêmes pour les budgets à venir, à compter de 2021. La vigilance est donc de mise pour anticiper au plus tôt les résultats des réflexions de l'Etat en la matière.

II - Rétrospective et prospective financière

La rétrospective financière permet de voir les équilibres tels qu'ils se sont construits ces dernières années.

Éléments de rétrospective

En partant du CA 2013, nous pouvons analyser l'évolution des soldes de gestion, les ruptures dans l'évolution des recettes et des dépenses.

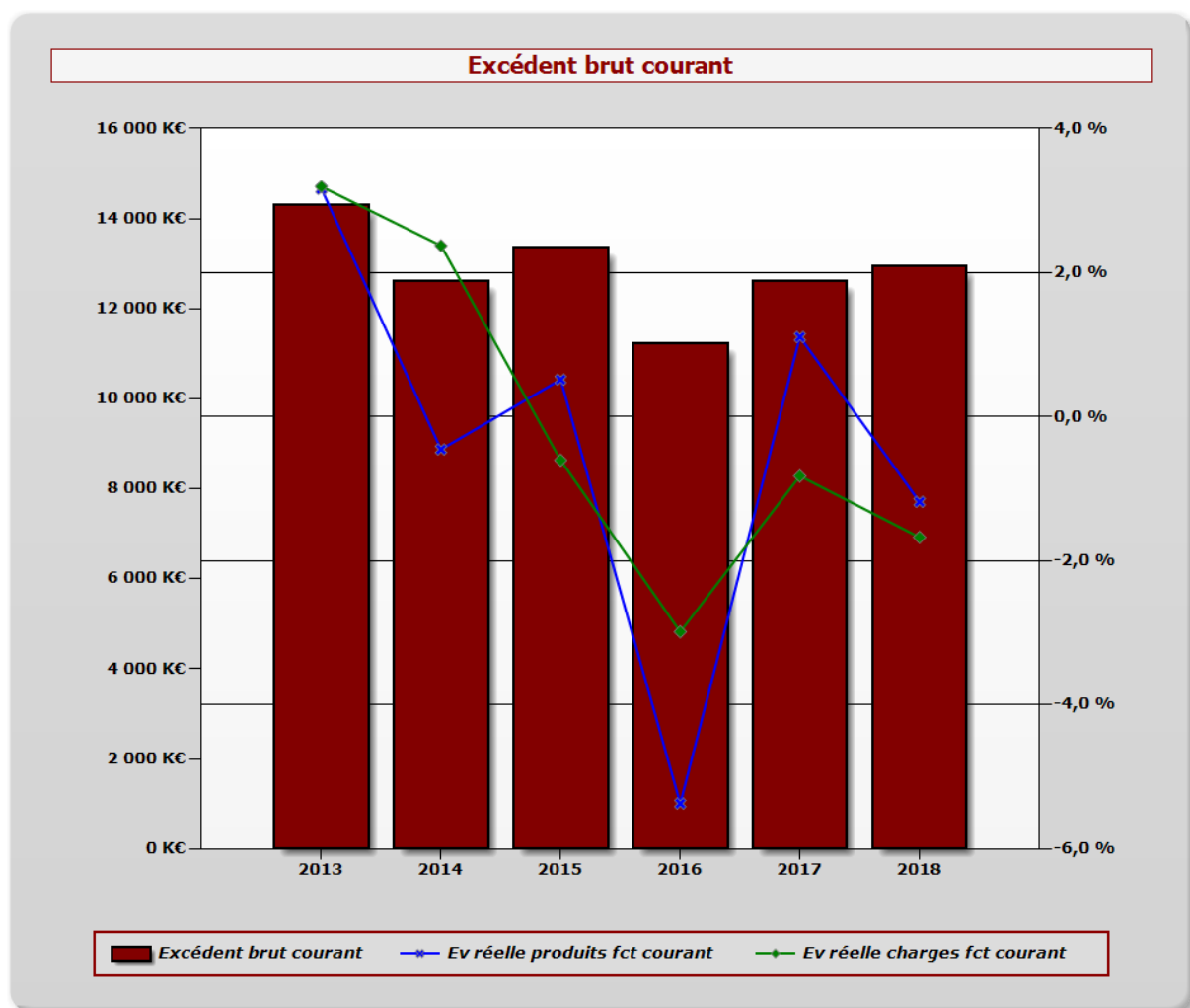
Sur les recettes de fonctionnement l'impact de la diminution de la DGF (dotation forfaitaire et dotation de péréquation) est manifeste.

La préservation des équilibres a été permise par la diminution des dépenses.

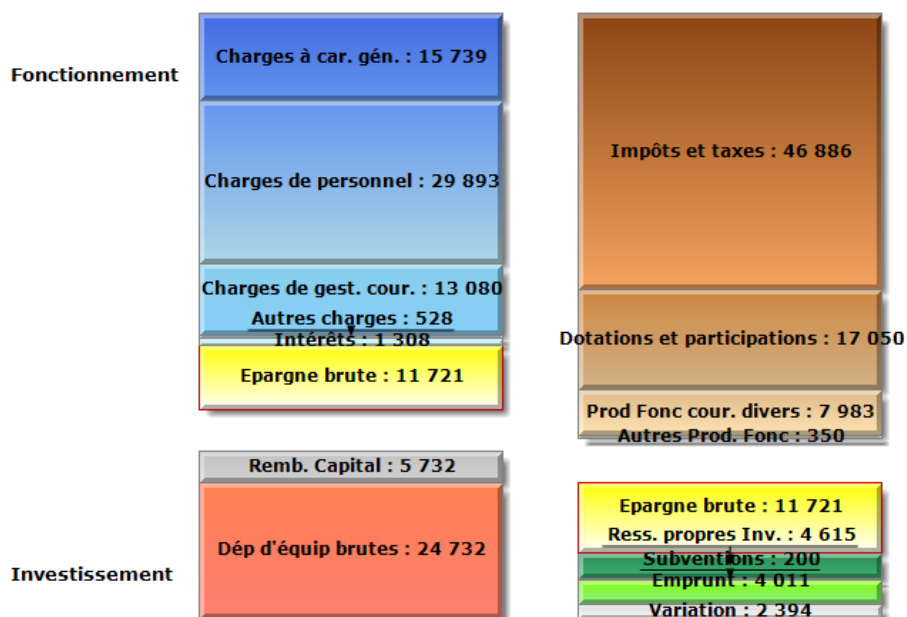
Jusqu'en 2016, le niveau des investissements est élevé, les programmes lancés par la majorité précédente étant à maturité. Leur financement passe par une phase d'endettement. À compter de 2017, sous le triple effet d'un retour à un niveau d'investissement soutenable, au ralentissement de la baisse de la DGF et du redressement de l'épargne de gestion par les efforts soutenus de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le recours à l'emprunt diminue, le stock de dette (59 M€ fin 2018) se stabilise et la capacité de désendettement s'améliore.

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits fct courant (A)	73 637	73 597	73 977	70 145	71 632	71 920
Produits fct courant stricts	73 238	73 156	73 403	69 579	71 173	71 344
Impôts et taxes	46 116	47 364	48 487	46 322	47 106	46 886
Contributions directes	36 074	36 923	38 069	38 020	38 480	39 057
Dotations et participations	20 072	19 494	18 689	16 840	16 728	17 050
DGF	14 164	13 695	12 297	10 970	10 340	10 717
Compensations fiscales	1 835	1 696	1 675	1 299	1 600	1 603
FCTVA fct					60	61
Solde participations diverses	4 073	4 103	4 718	4 570	4 729	4 670
Autres produits de fonct. courant	7 050	6 298	6 228	6 417	7 338	7 407
Produits des services	6 607	5 868	5 839	5 907	6 847	6 916
Produits de gestion	443	430	389	510	491	491
Atténuations de charges	399	442	574	566	458	576
Produits exceptionnels larges (B)	410	226	392	352	171	350
Produits financiers divers	0	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	410	226	392	352	171	350
Produits fonctionnement (C = A+B)	74 047	73 823	74 369	70 497	71 803	72 270
Charges fonctionnement courant (D)	59 308	60 960	60 593	58 902	59 002	58 943
Charges fct courant strictes	58 424	60 050	58 575	58 571	58 774	58 712
Charges à caractère général	14 753	15 183	13 974	14 158	15 739	15 739
Charges de personnel	29 670	30 663	30 791	30 504	29 953	29 893
Subventions	14 002	14 204	13 810	13 908	13 082	13 080
Atténuations de produits	883	910	2 018	331	228	231
AC versée	805	805	1 857	0	0	0
Contributions fiscales (FPIC, ...)	52	103	161	331	228	231
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	14 330	12 637	13 384	11 244	12 630	12 976
Charges exceptionnelles larges (E)	643	412	324	379	191	297
Frais financiers divers	39	38	28	2	7	0
Charges exceptionnelles	605	374	297	376	184	297
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	59 951	61 372	60 917	59 280	59 193	59 240
EPARGNE DE GESTION (C-F)	14 096	12 451	13 452	11 217	12 610	13 029
Intérêts (G)	1 424	1 506	1 508	1 473	1 333	1 308
Charges de fonctionnement (I = F+G)	61 375	62 878	62 425	60 753	60 526	60 549
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	12 672	10 945	11 944	9 744	11 277	11 721
Capital (K)	4 538	4 121	4 637	5 585	5 835	5 732
EPARGNE NETTE (L = J-K)	8 134	6 824	7 308	4 159	5 442	5 989

Dépenses d'inv hors annuité en capital	22 887	29 667	25 385	18 646	17 619	17 209
Dépenses d'inv. hors dette	22 887	26 966	25 385	18 646	17 619	17 209
Remboursements anticipés	0	2 701	0	0	0	0
EPARGNE NETTE	8 134	6 824	7 308	4 159	5 442	5 989
Ressources propres d'inv. (RPI)	4 528	3 626	4 540	6 267	4 281	3 815
Opérat° pour compte de tiers (Rec)	22	0	8	0	1	0
Fonds affectés (amendes...)	717	976	2 710	783	2 274	800
Subventions yc DGE / DETR	1 673	2 131	0	835	0	200
Emprunt	11 500	10 000	15 000	10 000	3 000	4 011
Variation de l'excédent global	3 688	-6 110	4 180	3 397	-2 621	-2 394
Excédent Global de Clôture (EGC)	3 509	-2 562	1 618	5 015	2 394	0



Structure 2018 de l'équilibre général



Prospective financière

Cette prospective financière est à prendre avec précaution, dès lors qu'une inconnue de taille demeure, avec le scénario encore inconnu du devenir de la TH à terme.

La stratégie financière adoptée est de conserver une capacité d'investissement d'environ 19 M€ par an, la capacité d'investissement visée est de rester sous le seuil des 7 ans. Conserver une bonne santé financière permet ainsi de donner les moyens dans le temps à la commune de préserver sa capacité d'investissement.

Pour réaliser cette stratégie, la structure du budget s'appuie sur une dynamique des recettes, liée à la seule évolution physique des bases, à des actualisations législatives annuelles modérées, à périmètre fiscal constant (c'est-à-dire hors réforme finale de la TH).

Sur les dotations versées par l'Etat, une diminution faible de la DGF est anticipée (entre 1 et 2 % par an de baisse).

Les autres recettes sont stables.

En matière de dépenses de fonctionnement, l'objectif est de plafonner les évolutions en lien avec l'évolution des recettes d'une part et la préservation de la capacité d'autofinancement.

PPI indicative

K€	2019	2020	2021
Dép. d'inv. hs annuité en capital	18 381	19 060	20 061
Dép. d'inv. hs dette	18 381	19 060	20 061
Financement des investissements	18 381	19 060	20 061
Epargne nette	7 089	7 377	7 749
Ressources propres d'inv. (RPI)	4 050	4 748	4 881
FCTVA	2 250	3 448	3 581
Produits des cessions	1 000	500	500
Diverses RPI	800	800	800
Fonds affectés (amendes...)	300	300	300
Subventions yc DGE / DETR	340	340	340
Emprunt	6 602	6 294	6 791

Pour les exercices 2019 à 2021, il est prévu un montant d'investissement cumulé de 57,5 M€ dont plus de la moitié sera consacré au maintien du patrimoine existant (environ 33 M€).

Maison des associations : 3 M€ ; Fonds de concours locaux DCSI : 1 M€ ; salle des fêtes : 5 M€ ; sécurité : 0,6 M€ ; travaux ouvrages d'art (ponts, soutènements etc...) : 1,7 M€ ; espaces publics (dont locmaria), halles...

RH

Organisme (libellé)	nb agents	transferts	nb agents après transferts
CCAS	304	-94	210
CIAS DU STEIR	62	-62	0
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	529	186	715
VILLE DE QUIMPER	810	-131	679
CIAS DE QBO		346	346
Somme :	1705	245	1950

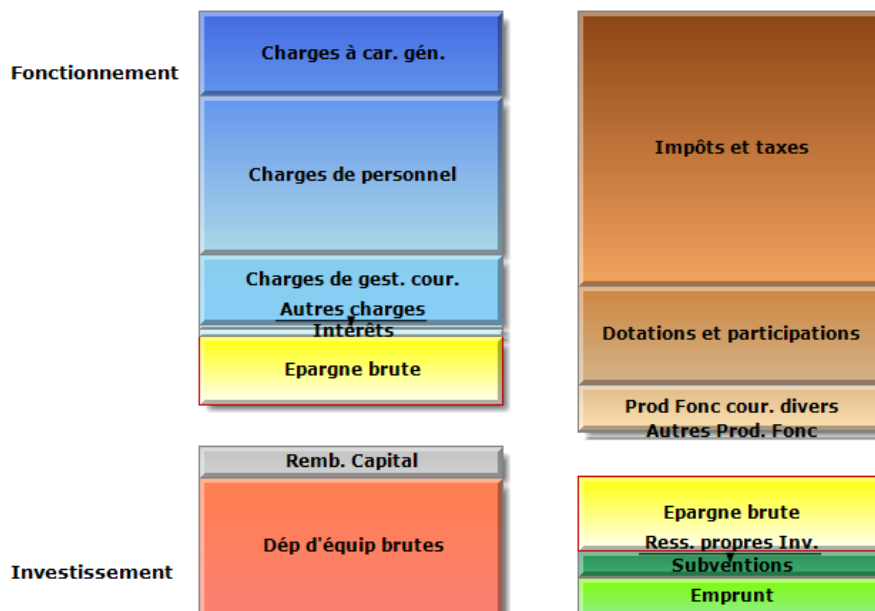
Pour la première fois, l'EPCI sera le premier employeur de l'ensemble intercommunal, devant la commune de Quimper.

Les efforts de gestion sont poursuivis.

Avec la fusion puis les transferts de compétence, le périmètre et les masses de l'administration commune feront l'objet d'une étude en 2019, pour y inclure également les fonctions supports tant du CCAS de Quimper que du CIAS de QBO.

III- Les orientations budgétaires 2019

Structure de l'équilibre général visé :



A- Le budget principal

1- Les dépenses de fonctionnement

Trois éléments principaux constituent les dépenses de fonctionnement :

- Personnel : poursuite de la maîtrise des dépenses de personnel avec un plafond fixé à 30,53 M€ (- 1% / BP 2018) hors transfert de compétence petite enfance (4 M€) ;
- Charges à caractère général : 16,21 M€ (- 2 % / BP 2018) hors transfert de compétence ;
- Subventions et concours : stabilisation par rapport au montant 2018 de l'enveloppe soit 13, 027 M€ hors transfert de compétence ;
- Autres dépenses dont intérêts de dette et FPIC : 2,32 M€.

L'épargne brute dégagée s'élève à 8,39 M€, permettant de couvrir le remboursement du capital de la dette et de dégager un peu plus de 2 M€ d'épargne nette au stade du budget principal.

2- Les recettes de fonctionnement

- Les dotations et subventions: stabilisation prévue du montant des dotations (15,98 M€) ;
- La fiscalité : maintien des taux, variation physique des bases et actualisation LF (47,09 M€) ;
- Les autres recettes : la cible est une stabilisation (7,39 M€). Les tarifs devront évoluer en tenant compte de l'évolution générale des prix (1,5 % source OCDE).

3- Les dépenses d'investissement

Un objectif de 18 M€ a été retenu comme hypothèse de travail.

Ce volume permet de financer les crédits récurrents pour 11 M€ (entretien des bâtiments, des voiries...).

Pour les opérations structurantes, les opérations programmées de travaux programmés sont :

- L'achèvement et la livraison de la maison des associations
- L'achèvement et la livraison de la reconstruction des locaux de l'Arpaq
- La requalification du quartier de Locmaria
- Le lancement des travaux de la salle des fêtes
- La réalisation d'un city stade sur Kermoysan
- l'accompagnement en voirie des opérations de construction ou requalification
- des travaux sur ouvrages d'art

Les études opérationnelles se poursuivent pour la restructuration des bâtiments administratifs (ainsi que les archives), les halles centrales ainsi que le théâtre Max Jacob.

4- Les recettes d'investissement

L'autofinancement : au BP, l'objectif est d'augmenter le niveau de l'épargne nette après l'avoir restauré en 2018.

Les autres recettes sont constituées du FCTVA, en légère diminution, effet mécanique du niveau d'investissement de 2018, de la taxe d'aménagement, en légère progression, des amendes de police (en diminution avec la mise en place du forfait post-stationnement).

Les cessions : la stratégie patrimoniale se poursuit avec la mise en vente de plusieurs biens déclassés dont l'ex-CDDP ou encore des locaux actuels de Radio-France.

L'emprunt d'équilibre devrait être équivalent à celui de l'année précédente (13 M€ en 2018).

B- Les budgets annexes

Le budget annexe des zones d'habitat

En 2018, la majeure partie des crédits inscrits concernent l'aménagement de la zone de Linéostic ainsi que la poursuite de la zone de Kersaliou (3 M€ de dépenses d'acquisitions, études et travaux).

Le budget annexe des locations et du camping municipal

Les crédits ouverts sont stables (450 K€ de dépenses de fonctionnement en 2018).

Le budget annexe des parkings publics payants

Les crédits ouverts sont stables (900 K€ de recettes de fonctionnement, 772 K€ de dépenses de fonctionnement et le solde en travaux d'investissement en 2018).

IV- Synthèse des orientations budgétaires

- Ne pas utiliser le levier de la fiscalité directe locale
- Augmenter la part d'autofinancement
- Maintenir une capacité d'investissement réelle mais soutenable
- Poursuivre les efforts de gestion sur le fonctionnement en maintenant la qualité de services à la population.

Le conseil municipal :

1 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière de développement durable ;

2 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

3 – ayant débattu du rapport sur les orientations budgétaires 2019 en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte de la tenue dudit débat.